

ASSEMBLÉE NATIONALE
23 novembre 2024

PJL DDADUE - (N° 529)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL22

présenté par
M. Gosselin, rapporteur

ARTICLE 18

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de suppression, en cohérence avec la réécriture globale proposée de l'article 14.